

**CONSEIL METROPOLITAIN DU 26 FEVRIER 2016  
Délibération n° 2016 - 18**

**18 - NANTES - RESERVE FONCIERE METROPOLITAINE - QUAI PRESIDENT WILSON - ACQUISITION  
D'UN IMMEUBLE BATI AUPRES DU GRAND PORT MARITIME NANTES - SAINT-NAZAIRE**

Date de la convocation : le 19 février 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 97

Présidente de séance : Madame Johanna ROLLAND – Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : M. Pierre HAY

**Présents : 78**

M. AFFILE Bertrand, M. ALIX Jean-Guy, M. ALLARD Gérard, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNÉREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BENATRE Marie-Annick, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, M. BOLO Pascal, M. BUQUEN Eric, M. CAILLAUD Michel, Mme CHEVALLEREAU Claudine, Mme CHIRON Pascale, Mme CHOQUET Catherine, Mme COPPEY Mahel, M. COUTURIER Christian, Mme DANIEL Karine, M. DANTEC Ronan, M. DAVID Serge, Mme DELBLOND Liliane, M. DENIS Marc, Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique, M. DUCLOS Dominique, M. FEDINI François, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GRELARD Hervé, M. GUERRIAU Joël, Mme HAKEM Abbassia, Mme HAMEL Rozenn, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, M. HUARD Jean-Paul, M. HUCHET Erwan, Mme IMPERIALE Sandra, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MARAIS Pierre-Emmanuel, M. MARTINEAU David, M. MAUDUIT Benjamin, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NAEL Myriam, Mme NEDELEC Marie Hélène, M. NICOLAS Gilles, Mme PADOVANI Fabienne, Mme PERNOT Mireille, Mme PIAU Catherine, M. PRAS Pascal, Mme PREVOT Charlotte, M. QUERAUD Didier, M. QUERO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RENEAUME Marc, M. RICHARD Guillaume, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. SEILLIER Philippe, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

**Absents et représentés : 18**

M. BELHAMITI Mounir (pouvoir à M. BLINEAU Benoît), Mme BOCHER Rachel (pouvoir à M. CAILLAUD Michel), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. HUCHET Erwan), Mme DUPORT Sandrine (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. FOURNIER Xavier (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à M. RENEAUME Marc), M. GILLAIZEAU Jacques (pouvoir à M. DAVID Serge), Mme GRESSUS Michèle (pouvoir à M. DUCLOS Dominique), Mme GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. GRELARD Hervé), Mme HOUEL Stéphanie (pouvoir à Mme HAMEL Rozenn), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à M. MAUDUIT Benjamin), Mme LARGOUET Cathy (pouvoir à Mme PERNOT Mireille), M. LE BRUN Pierre-Yves (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme MERAND Isabelle (pouvoir à M. RIOUX Philippe), Mme MEYER Christine (pouvoir à Mme DELBLOND Liliane), M. PARPAILLON Joseph (pouvoir à Mme MAISONNEUVE Monique), M. RAMIN Louis - Charles (pouvoir à Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique), M. TRICHET Franckie (pouvoir à Mme NAEL Myriam)

**Absent : 1**

Mme BESLIER Laure

Direction Action Foncière

**18 - NANTES - RESERVE FONCIERE METROPOLITAINE - QUAI PRESIDENT WILSON - ACQUISITION D'UN IMMEUBLE BÂTI AUPRES DU GRAND PORT MARITIME NANTES - SAINT-NAZAIRE**

**EXPOSE**

Dans le cadre de l'opération d'aménagement Île de Nantes, il convient de procéder à l'acquisition d'un immeuble bâti, cadastré DX102 pour partie, d'une superficie d'environ 62 040 m<sup>2</sup> (à confirmer par document modificatif du parcellaire cadastral), situé sur la commune de Nantes, Quai Président Wilson, auprès du GRAND PORT MARITIME NANTES – SAINT-NAZAIRE.

Ce bien est inscrit en zone UE du Plan Local d'Urbanisme de la commune approuvé par le Conseil communautaire le 9 mars 2007.

Cette acquisition est nécessaire à l'opération d'aménagement Île de Nantes - sud ouest, notamment pour la réalisation d'espace public et d'aménagement des quais.

Un accord est intervenu avec le propriétaire de ce bien moyennant le prix de 5 250 000 € net de taxe. Ces conditions s'entendent pour une remise en l'état des biens, quais y compris.

Ce montant global est ventilé comme suit :

- 49 957 m<sup>2</sup> x 100 € le m<sup>2</sup> (intégrant les surcoûts de démolition et d'aménagement des quais) ;
- 12 083 m<sup>2</sup> x 21 € le m<sup>2</sup> (correspondant à des valeurs de foncier en nature de voirie sur Nantes).

Classé dans le domaine public du GRAND PORT MARITIME NANTES – SAINT-NAZAIRE, il a vocation à rester dans le domaine public métropolitain. Son acquisition s'opère donc dans les conditions de l'article L. 3112-1 du code général de propriété des personnes publiques qui permet de céder à l'amiable, sans déclassement au préalable, des biens entre personnes publiques, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public.

Les frais d'acte notarié sont supportés par Nantes Métropole, acquéreur.

Les services de France Domaine ont donné un avis favorable sur le montant de cette acquisition.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP n° 033 - *Projets d'aménagement urbains*, opération 2015 - N° 3635, libellé *Réserves Foncières Habitat Renouvellement urbain – Ile de Nantes*.

**LE CONSEIL DELIBERE ET,  
PAR 80 VOIX POUR, 15 CONTRE ET 1 ABSTENTION**

1 - Décide d'acquérir le bien bâti situé sur la commune de Nantes, Quai Président Wilson, cadastré DX102 pour partie, d'une superficie d'environ 62 040 m<sup>2</sup> (à confirmer par document modificatif du parcellaire cadastral) et appartenant au GRAND PORT MARITIME NANTES – SAINT-NAZAIRE pour un montant de 5 250 000 € net de taxe, auxquels viendront s'ajouter les frais d'acte notarié.

2 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le vice-président délégué à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'acte à intervenir, payer le prix et les frais afférents à l'acte.

Nantes, le 26 février 2016

La Présidente de Nantes Métropole,



Johanna ROLLAND

Affichée le 04 mars 2016

Transmise en préfecture le :

Accusé de réception en préfecture  
044-244400404-20160226-2016\_18DC-DE  
Date de télétransmission : 08/03/2016  
Date de réception préfecture : 08/03/2016